

# Préparation au concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement – session 2023

Dans la perspective de l'ouverture d'un concours interne (session 2023) [pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement](#), prévue au cours du mois de janvier 2023 pour les inscriptions et au cours du mois de mars 2023 pour la tenue des épreuves écrites, **un dispositif de formation est ouvert à compter du mois de septembre 2022.**

Peuvent faire acte de candidature à cette formation les fonctionnaires et agents publics de l'État et de ses établissements publics qui justifient de trois années au moins de services effectifs, période de scolarité non comprise, à la date du 1er janvier 2023.

Cette formation fait l'objet de [la note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-415](#), parue le 31 mai 2022 et **reproduite en**

**piéd du présent article.**

**Cette note ne concerne que la préparation aux épreuves du concours interne. L'organisation de ce concours fera l'objet d'une note spécifique publiée ultérieurement.**

Comme toutes les actions de formation s'inscrivant dans le cadre de la préparation des examens et concours, celle-ci ouvre droit à une dispense de service de 5 jours par an maximum ([décret du 15 octobre 2007](#)). Les agents peuvent également mobiliser des jours supplémentaires sur leur compte personnel de formation (CPF) sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique en application de [la note de service SG/SRH/SDDPRS/2018-451 du 14 juin 2018](#).

**Les inscriptions à la session de préparation 2022 seront ouvertes du mardi 31 mai 2022 au lundi 18 juillet 2022.**

Vous trouverez dans la note de service, toutes les informations relatives aux inscriptions et préparations aux épreuves d'admissibilité et à l'épreuve d'admission.

### **Financement**

Les frais pédagogiques de cette formation sont financés sur le budget national de la formation continue du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Les frais de déplacement et de séjour engagés par les

stagiaires à l'occasion de cette formation sont à la charge de leur structure d'appartenance.

**La note de service :**

[NS 2022-415\\_dispositifs prépa CI IAE \\_session 2023](#)